

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[PARCOURS 1 - Consulter le corpus des recueils collectifs de poésies françaises du XVI<sup>e</sup> siècle apparentés au \*Trésor des joyeuses inventions\*](#)[Collection](#)[ŒUVRE : Poésie facétieuse](#)[Collection](#)[Édition : 1559 - Poésie facétieuse - Rigaud](#)[Item](#)[\[1559\\_Poesiefac\\_Rigaud\] 094 Vostre obligé \(monsieur\) je me confesse](#)

## **[1559\_Poesiefac\_Rigaud] 094 Vostre obligé (monsieur) je me confesse**

### **Présentation générale du poème**

Titre de la pièce Huitain.

Incipit non modernisé Vostre obligé (monsieur) je me confesse

### **Les pages**

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### **Présentation de l'exemplaire**

Formatin-16

Imprimeur-libraire Rigaud, Benoît

Date 1559

Lien vers la notice du catalogue de la bibliothèque où est conservé l'exemplaire <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb39333084b>

Type de numérisation Numérisation totale

### **Emplacement du poème**

Rang dans le recueil n° 094

Foliotation E4v

### **Informations sur la notice**

Contributeur(s) Réach-Ngô, Anne

Éditeur Équipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légales

- Fiche : Équipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Image(s) : Source gallica.bnf.fr / BnF

Notice créée par [Équipe Joyeuses Inventions](#) Notice créée le 03/02/2018 Dernière modification le 04/11/2021



Nyer le prest: car si tant seulement,  
 Le confessoit, seroit allegement  
 Au creditur, d'attendre en esperance:  
 Mais perdre tout, luy est vn grand tourment.  
 Qui perd le sien, il perd la patience.

*Huitain.*

Vostre obligé ( monsieur ) ie me confesse.  
 Comme de vous ayant receu grand bien,  
 De vous payer ne vous feray promesse:  
 Car ne pourrois en trouuer le moyen.  
 Si repondant voulez, ie le veux bien,  
 Mon cœur respond, & se met en ostaige,  
 C'est mon thresor, d'autres biens ie n'ay rien,  
 Ie vous supply le retenir pour gaige.

*Autre Huitain.*

Le lendemain des nopces on vint veoir  
 Si l'espouse estoit point la nuict morte,  
 Et si l'espoux auoit fait son deuoir,  
 Qui dit qu'ouy, & de ce s'en rapporte  
 A son espouse, en priant qu'elle en porte  
 Vray tesmoignaige, & si par amitié  
 Ne l'auoit fait six fois de bonne sorte,  
 Ouy bien, dit elle: mais i'en feiz la moytié.

*A ceux qui vont à la tauerne  
 sans argent.*

En bonne foy ie ne suis point content,  
 Que vous disnez pour vne patenostre,

Rien